Ontario

Ministry of
Intergovernmental Affairs

2004-2005 Accessibility Plan

Ministry of Intergovernmental Affairs

2005-2006
Accessibility Plan

Table of Contents:

Introduction
Message from Minister of Intergovernmental Affairs
Report on Achievements of 2004-2005 Planning Commitments
Commitments and Strategies for 2005-2006
For more information

Introduction

The recent passage of the landmark Accessibility for Ontarians with Disabilities Act, 2005 marks a new era of accessibility in Ontario. This legislation will make Ontario one of the world leaders in improving accessibility for people with disabilities.

While the government is moving forward to implement the new legislation, there will be a transition period during which government and parts of the broader public sector will continue to have planning and other obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA). These obligations will remain in effect until they are repealed and replaced by standards under the new act.

Under the ODA, Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations are required to develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. These plans must be made available to the public. Accessibility planning efforts to date have developed a strong foundation for the development of accessibility standards that will ensure real and effective change.

This document is the third annual accessibility plan developed by the Ministry of Intergovernmental Affairs. It highlights achievements of the 2004-05 plan and outlines commitments for 2005-06 so that

106-00985/

no new barriers are created and, over time, existing ones are removed.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from Minister

The Honourable Dr. Marie Bountrogianni

It is my pleasure to present the Ministry of Intergovernmental Affairs 2005-2006 Accessibility Plan, and to share the many successes we have celebrated this past year in working towards the government's goal for an inclusive and accessible Ontario. Our staff has embraced the challenge of ensuring that all Ontarians have equal opportunity to live, work, and participate in the diverse activities available in our communities.

As the former Minister for Citizenship, I had the privilege of being involved in passage of the new Accessibility for Ontarians with Disabilities Act. The historic act delivers on the McGuinty government's commitment to real, positive change that will afford Ontarians of all abilities a high quality of life. I have heard first-hand how full accessibility truly benefits us all as Ontarians, and I remain committed to realizing that vision.

In this, our third accessibility plan, we will outline the ministry's achievements in identifying, removing and preventing barriers within the ministry for persons with disabilities during the past year. We will also present our commitments and strategies for the year ahead.

Many of our actions focus on internal operations and practices. In 2004-2005, the ministry demonstrated continued leadership in improving accessibility by launching the first phase of a multi-year remedial action plan to remove existing barriers that were identified in a recent audit of the ministry's physical space. Going forward, the ministry will continue its proactive and integrated approach focusing on the priorities of customer service, employment, communication and information, and the built environment or physical space. In this way, we will ensure real and effective change takes place.

The Honourable Dr. Marie Bountrogianni
Minister

Report on Achievements of 2004-2005

The Ministry of Intergovernmental Affairs (MIA) established an accessibility planning team in 2003.

Its mandate is to identify, remove and prevent barriers within the ministry to people with disabilities. The following are MIA's commitments and achievements from its 2004-2005 Accessibility Plan.

Commitment

MIA will implement "phase one" of a multi-year remedial action plan to remove existing barriers that were identified in the 2003-2004 audit of the ministry's physical space.

Status

Complete

Action and Timeframe:

Throughout the 2004-2005 fiscal year, MIA, using the remedial action plan produced as part of the 2003-2004 audit as a guide, made a number of changes to the ministry's physical space that removed barriers and improved accessibility. These included: the installation of automatic door openers; the installation of lever door handles on office doors; and the redesign / refurbishing of computer printing stations.

Commitment

MIA will implement the new barrier-free design guidelines, once they are released by the Ontario Realty Corporation.

Status

Complete and ongoing

Action and Timeframe:

Ontario Realty Corporation guidelines, released in October 2004, have been reviewed by the ministry's accessibility planning team and will be followed as required.

Commitment

Ministry staff will continue to consider accessibility as part of the procurement process. Formal processes and training will be communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Status

Complete and ongoing.

Action and Timeframe:

MIA's Executive Management Team was briefed on the new procurement directives and procurement staff have been trained.

Commitment

MIA will continue to ensure that the ministry's Internet site is accessible to people with disabilities.

Status

Complete and ongoing

Action and Timeframe:

All existing content on MIA's Internet was tested for accessibility in 2004. Beginning in 2005, all new content was designed and tested for accessibility as it was posted.

- ***Commitment***

MIA will continue to provide guidance to ministry staff about the procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Status

Complete and ongoing

Action and Timeframe:

MIA's Communications Branch produced written procedures for responding to requests for publications in accessible formats in October 2004. They will be reviewed annually and revised as necessary.

- ***Commitment***

MIA will continue to ensure that the ministry's management properly addresses the accommodation needs of employees and job applicants.

Status

Complete and ongoing

Action and Timeframe:

New managers and supervisors at MIA undertake Ontario Public Service accessibility training within three months of joining the ministry, unless they have already taken the training elsewhere in the Ontario Public Service. In addition, modifications were made to work stations to accommodate special needs.

- ***Commitment***

MIA will continue to ensure that its human resources branch accommodates job applicants with disabilities.

Status

Complete and ongoing

Action and Timeframe:

The ministry's human resources branch regularly reviews processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality service and accommodation for people with disabilities.

- ***Commitment***

"Accessibility awareness" will be incorporated into the ministry's staff orientation.

Status
In progress

Action and Timeframe:
Staff orientation information, including a component on "accessibility awareness", will be posted on the ministry's redesigned and expanded intranet. The redesigned intranet is now in development and expected to launch November 2005.

- ***Commitment***

MIA will ensure all branches and employees have the opportunity to provide input to the ministry's accessibility planning.

Status
Complete and ongoing

Action and Timeframe:
MIA's accessibility planning team was expanded in October 2004 to include a representative from each of the ministry's branches. In addition, the ministry's annual employee survey continues to include appropriate questions about accessibility and accommodation issues.

- ***Commitment***

MIA will build on existing procedures to improve emergency evacuation procedures for people with disabilities at all ministry locations.

Status
Complete

Action and Timeframe:
Emergency evacuation procedures were reviewed and revised as necessary to include specific emergency evacuation procedures for people with disabilities in October 2004.

Commitments and Strategies for 2005-2006

During the coming year, MIA's accessibility planning team will continue to monitor accessibility issues and implement the ministry's accessibility plan.

The following describes MIA's commitments, actions and timeframes for 2005-2006 to identify, remove and prevent barriers within the ministry to people with disabilities.

Built Environment

- ***Commitment***

MIA will implement "phase two" of its existing multi-year remedial action plan to remove the existing barriers that were identified in the 2003-2004 audit of the ministry's physical space. (Phase one covered the period 2004-2005. Phase two, according to the remedial action plan produced as part of the audit, begins in 2005-2006 and continues for a maximum of three years to 2007-2008.)

Action:

MIA's accessibility planning team will review all priorities identified in phase two of the remedial action plan; recommend specific priorities to be addressed in 2005-2006; and implement necessary action as appropriate.

Timeframe:

October 2005 through March 2006.

- ***Commitment***

MIA will continue its commitment to implement the Ontario Realty Corporation's Standards for Barrier-Free Design.

Action:

MIA's accessibility planning team will ensure the Standards for Barrier-Free Design are followed/ implemented in any renovation or construction of ministry office space.

Timeframe:

Ongoing in 2005-2006 as necessary.

Customer Service

- ***Commitment***

MIA will continue its commitment to OPS procurement guidelines to ensure that accessibility has been considered in the procurement of goods and services.

Action:

New procurement staff at the ministry will be provided with the guidelines and appropriate training.

Timeframe:

Ongoing in 2005-2006.

- ***Commitment***

MIA will continue its commitment to ensure the ministry's Internet site is accessible to people with disabilities.

Action:
All new content will be tested for accessibility.

Timeframe:
Ongoing in 2005-2006 when new material is added to the Internet.

- ***Commitment***

Membership in MIA's accessibility planning team will be expanded to include broader representation from the ministry.

Action:
Two additional staff will be added to MIA's accessibility planning team: the ministry's Corporate Projects Coordinator and a second representative from MIA's Communications Branch.

Timeframe:
October 2005.

Employment

- ***Commitment***

MIA will continue its commitment to ensure that the ministry's management properly addresses the accommodation needs of employees and job applicants.

Action:
All new managers and supervisors at the ministry will complete training on accommodating the accessibility needs of employees and job applicants who have disabilities.

Timeframe:
Ongoing in 2005-2006.

- ***Commitment***

MIA will continue to ensure that the ministry's human resources branch accommodates job applicants with disabilities.

Action:
The ministry's human resources branch will regularly review processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality service and accommodation for people with disabilities.

Timeframe:
Ongoing in 2005-2006.

Communications and Information

- ***Commitment***

MIA will continue to promote "accessibility awareness" to all staff throughout the ministry.

Action:

A component on "accessibility awareness" will be posted on the ministry's redesigned and expanded intranet. The redesigned intranet is now in development and expected to launch November 2005. In addition, following on the success of accessibility training workshops presented to MIA staff in 2003-2004, the ministry's accessibility planning team will coordinate similar staff presentations.

Timeframe:

Intranet component on accessibility awareness: November 2005
Staff presentations: spring 2006

- ***Commitment***

MIA will continue to ensure that all ministry branches and employees have the opportunity to provide input to MIA's accessibility planning.

Action:

In addition to expanding MIA's accessibility planning team by adding the ministry's Corporate Projects Coordinator and a second representative from MIA's Communications Branch, the ministry's annual employee survey will continue to include appropriate questions about accessibility and accommodation issues.

- ***Commitment***

MIA will continue to ensure that all ministry branches and employees have the opportunity to provide input to MIA's accessibility planning.

Timeframe:

Expansion of MIA's accessibility planning team : October 2005.
MIA's annual staff survey: late 2005 or early 2006.

- ***Commitment***

MIA will continue to provide guidance to ministry staff about the procedures for responding to requests for publications in accessible formats.

Action:

The ministry's communications staff will review existing procedures for responding to request for publications in accessible formats and update them as necessary. Procedures will be included in the ministry's communications procedure manual; posted on the ministry's intranet; and hard copies will be provided to ministry's administrative/front-line staff.

Timeframe:

November 2005.

Acts and Regulations

Not applicable to MIA. (The ministry has only one act, the Ministry of Intergovernmental Affairs Act. It describes the ministry's mandate and the roles and responsibilities of the minister.)

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone:

Richard Frank, Senior Manager, 416-325-9079

General inquiry number: 416-325-4800

TTY number: 416-325-6707

E-mail: richard.frank@mia.gov.on.ca

Ministry Web site address: www.mia.gov.on.ca

Visit the Ministry of Community and Social Services Accessibility Ontario web site at: http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/index.html. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario,
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out-of-town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario, 2004
ISSN 1708-4989

Ce document est disponible en français

| Central Site | Feedback | Search | Site Map | Français |

Ontario

This site is maintained by the Government of Ontario, Canada.

Link to contact information.

© 2005 Queen's Printer for Ontario. Last Modified: September 30, 2005

Ontario

Ministère des
Affaires intergouvernementales

Plan d'accessibilité 2004-2005

Ministère Des Affaires Intergouvernementales

Plan d'accessibilité 2005-2006

Table des matières:

Introduction
Message du ministre des Affaires intergouvernementales
Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005
Engagements et stratégies pour 2005-2006
Renseignements

Introduction

L'adoption récente de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère des Affaires intergouvernementales. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et

d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message de la ministre

L'honorable Marie Bountrogianni, D. Ed.

Je suis heureuse de présenter le plan d'accessibilité 2005-2006 du ministère des Affaires intergouvernementales, et de faire état des nombreux progrès que nous avons réalisés cette année en vue d'atteindre l'objectif du gouvernement de faire de l'Ontario une province intégrée et accessible. Le personnel du ministère a résolument relevé le défi pour assurer l'égalité des chances de toutes les Ontariennes et de tous les Ontariens pour qu'ils puissent vivre, travailler et participer aux multiples activités proposées dans nos collectivités.

En ma qualité d'ancienne ministre des Affaires civiques, j'ai eu le privilège d'être impliquée dans l'adoption de la nouvelle Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Cette loi historique respecte l'engagement du gouvernement McGuinty d'apporter des changements concrets et positifs qui amélioreront la qualité de vie des Ontariens de toutes aptitudes. Ce travail m'a donné l'occasion de découvrir par moi-même combien l'accessibilité pleine et entière profite à tous, et je reste déterminée à concrétiser cette vision.

Dans ce troisième plan d'accessibilité, nous décrivons les progrès réalisés par le ministère au cours de l'année dernière en matière de repérage, d'élimination et de prévention des obstacles que les personnes handicapées peuvent rencontrer au sein du ministère. Nous présentons également les engagements et les stratégies que nous avons établis pour l'année à venir.

Bon nombre de nos initiatives concernent les activités et les pratiques internes. En 2004-2005, le ministère a continué à jouer un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'accessibilité en lançant la première phase d'un plan pluriannuel de mesures correctives qui vise à supprimer les obstacles repérés lors d'une récente vérification de l'espace physique occupé par le ministère. Pour aller plus loin, le ministère maintiendra son approche intégrée et proactive, et concentrera ses efforts sur les besoins prioritaires dans les domaines du service à la clientèle, de l'emploi, des communications et de l'information, et du milieu bâti ou espace physique. C'est ainsi que nous parviendrons à apporter des changements concrets et efficaces.

La ministre,
L'honorable Marie Bountrogianni, D. Ed.

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère des Affaires intergouvernementales (MAI) a créé en 2003 un groupe de travail sur la planification de l'accessibilité. Le mandat de cette équipe consiste à repérer, éliminer et prévenir tout obstacle rencontré par les personnes handicapées au sein du ministère. Les pages qui suivent rappellent les engagements pris par le MAI dans son plan d'accessibilité 2004-2005 et les réalisations correspondantes.

Engagement

Le MAI mettra en œuvre la première phase d'un plan pluriannuel visant à éliminer les obstacles existants repérés lors de la vérification des locaux du ministère effectuée en 2003-2004.

État d'avancement

Engagement réalisé.

Mesure et calendrier:

Au cours de l'année fiscale 2004-2005, le MAI s'est fondé sur le plan de mesures correctrices établi à la suite de la vérification effectuée en 2003-2004 pour apporter des modifications qui ont supprimé des obstacles et amélioré l'accessibilité de l'espace physique du ministère. Ces modifications comprennent notamment l'installation de dispositifs d'ouverture automatique des portes; la pose de poignées de type bec-de-cane sur les portes des bureaux; et une nouvelle conception ou un réaménagement des postes d'imprimantes.

Engagement

Le MAI mettra en application les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle, dès leur diffusion par la Société immobilière de l'Ontario.

État d'avancement

Engagement réalisé et permanent.

Mesure et calendrier:

Les lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario, diffusées en octobre 2004, ont été étudiées par l'équipe de planification de l'accessibilité et seront suivies en fonction des besoins.

Engagement

Le personnel du ministère continuera à tenir compte des questions d'accessibilité dans le cadre du processus d'approvisionnement. La marche à suivre à cet égard sera communiquée au personnel et une formation appropriée lui sera offerte, afin de garantir le respect uniforme des consignes.

État d'avancement

Engagement réalisé et permanent.

Mesure et calendrier:

Les nouvelles directives en matière d'approvisionnement ont été présentées à l'équipe de direction supérieure du MAI et le personnel chargé de l'approvisionnement a reçu la formation appropriée.

Engagement

Le MAI continuera de s'assurer que le site Internet du ministère est accessible aux personnes handicapées.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent.

Mesure et calendrier:
L'accessibilité de tout le contenu actuel du site Internet du ministère a été vérifiée en 2004. Depuis le début de 2005, tout nouveau contenu est conçu en tenant compte de l'accessibilité et contrôlé avant d'être affiché sur le site.

Engagement
Le MAI continuera de fournir des conseils aux membres de son personnel quant à la façon de répondre aux demandes de publications dans des formats ou sur des supports accessibles.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent.

Mesure et calendrier:
En octobre 2004, la Direction des communications du MAI a rédigé des procédures à suivre pour répondre aux demandes de publications dans des formats ou sur des supports accessibles. Ces procédures seront revues tous les ans et modifiées si nécessaire.

Engagement
Le MAI continuera de veiller à ce que la direction du ministère tienne compte comme il se doit des besoins en matière d'accessibilité des personnes qui occupent ou qui postulent un emploi au ministère.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent.

Mesure et calendrier:
Toute personne embauchée par le ministère comme chef de service ou superviseur suivra la formation relative à l'accessibilité de la fonction publique de l'Ontario dans les trois mois après sa date d'entrée en fonction, à moins qu'elle l'ait déjà suivie ailleurs au sein de la fonction publique de l'Ontario. De plus, les postes de travail seront adaptés de manière à répondre aux besoins spécifiques.

Engagement
Le MAI continuera de veiller à ce que sa Direction des ressources humaines tienne compte des besoins des postulantes et postulants ayant un handicap.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent.

Mesure et calendrier:
La Direction des ressources humaines du ministère examine régulièrement les procédures utilisées pour les concours de recrutement, afin de repérer les possibilités d'améliorer la qualité des services aux personnes handicapées, y compris en termes d'adaptation à leurs besoins.

Engagement
La « sensibilisation à l'accessibilité » fera désormais partie de l'orientation du personnel du ministère.

État d'avancement
Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier:
Un module d'information et d'orientation du personnel, qui comportera une composante sur la « sensibilisation à l'accessibilité », sera affiché sur le nouveau site intranet, modifié et enrichi, du ministère. Le site est en cours d'élaboration et devrait être lancé en novembre 2005.

Engagement
Le ministère veillera à ce que les membres du personnel de toutes ses directions puissent contribuer à la planification de l'accessibilité.

État d'avancement
Engagement réalisé et permanent.

Mesure et calendrier :
L'équipe de planification de l'accessibilité du MAI a été élargie en octobre 2004 et compte désormais une représentante ou un représentant de chacune des directions du ministère. En outre, l'enquête annuelle du ministère auprès de son personnel continue d'inclure des questions relatives à l'accessibilité et aux mesures d'adaptation aux besoins des personnes handicapées.

Engagement
Le MAI révisera ses procédures d'évacuation en cas d'urgence de manière à améliorer l'évacuation des personnes handicapées de tous ses locaux.

État d'avancement
Engagement réalisé.

Mesure et calendrier :
Le MAI a examiné les procédures d'évacuation en cas d'urgence et les a modifiées en fonction des besoins en octobre 2004, afin d'assurer la prise en compte spécifique des personnes handicapées dans ce type de situation.

Engagements et stratégies pour 2005-2006

Au cours de l'année à venir, l'équipe de planification de l'accessibilité du MAI poursuivra ses efforts pour déceler les problèmes relatifs à l'accessibilité et mettre en œuvre le plan d'accessibilité du ministère.

Les pages qui suivent décrivent les engagements pris par le MAI pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles que les personnes handicapées peuvent rencontrer au sein du ministère, les mesures qu'il compte

prendre à cet égard en 2005-2006 et le calendrier qu'il s'est fixé pour l'exécution de ces mesures.

Milieu bâti

Engagement

Le ministère procédera à la mise en œuvre de la deuxième phase de son plan pluriannuel qui vise à éliminer les obstacles existants repérés lors de la vérification des locaux du ministère effectuée en 2003-2004. (La première phase couvrait la période 2004-2005. Suivant le plan de mesures correctrices établi à la suite de la vérification, la deuxième phase commence en 2005-2006 et se poursuivra sur une période maximale de trois ans pour s'achever en 2007-2008.)

Mesure à prendre:

L'équipe de planification de l'accessibilité examinera toutes les priorités établies pour la deuxième phase du plan d'actions correctrices; fera des recommandations sur les problèmes spécifiques à résoudre en priorité en 2005-2006; et mettra en oeuvre les mesures appropriées.

Calendrier:

Réalisation d'octobre 2005 à mars 2006.

Engagement

Le ministère continuera d'appliquer les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle de la Société immobilière de l'Ontario.

Mesures à prendre :

L'équipe de planification de l'accessibilité du MAI s'assurera que les lignes directrices sur l'aménagement sans obstacle sont prises en compte et respectées lors de tous travaux de rénovation et de construction des locaux de bureaux du ministère.

Calendrier:

Mise en oeuvre continue en 2005-2006, en fonction des besoins.

Service à la clientèle

Engagement

Le ministère continuera à respecter les lignes directrices de la fonction publique de l'Ontario en matière d'approvisionnement pour s'assurer que la question de l'accessibilité a été prise en compte dans les processus d'approvisionnement de biens et de services.

Mesure à prendre:

Tout le personnel récemment embauché qui a des responsabilités en matière d'approvisionnement recevra un exemplaire des lignes directrices et une formation appropriée.

Calendrier:

Mise en oeuvre continue en 2005-2006.

Engagement
Le ministère continuera de s'assurer que son site Internet est accessible aux personnes handicapées.

Mesure à prendre:
L'accessibilité de tout nouveau contenu sera vérifiée.

Calendrier:
Mise en oeuvre continue en 2005-2006, chaque fois que du contenu est ajouté au site Internet.

Engagement
Le MAI étoffera l'équipe de planification de l'accessibilité de manière à ce que l'ensemble du ministère y soit représenté.

Mesures à prendre:
Deux autres membres du personnel viendront compléter l'équipe de planification de l'accessibilité: le coordinateur des projets internes du ministère et un deuxième représentant de la Direction des communications du MAI.

Calendrier:
Octobre 2005.

Emploi

Engagement
Le MAI continuera de veiller à ce que la direction du ministère tienne compte comme il se doit des besoins en matière d'adaptation des personnes qui occupent ou qui postulent un emploi au ministère.

Mesure à prendre:
Toute personne nouvellement embauchée par le ministère comme chef de service ou superviseur suivra une formation sur la manière de répondre aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées qui occupent ou qui postulent un emploi au ministère.

Calendrier:
Mise en oeuvre continue en 2005-2006.

Engagement
Le MAI continuera de veiller à ce que la Direction des ressources humaines prenne les mesures d'adaptation nécessaires pour répondre aux besoins des postulantes et postulants ayant un handicap.

Mesure à prendre:
La Direction des ressources humaines du ministère examinera régulièrement les méthodes utilisées pour les concours de recrutement, afin de repérer les possibilités d'améliorer la qualité des services aux personnes handicapées, y compris en termes d'adaptation à leurs besoins.

Calendrier:
Mise en oeuvre continue en 2005-2006.

Communications et information

Engagement
Le ministère continuera de promouvoir la « sensibilisation à l'accessibilité » de tout le personnel du ministère.

Mesure à prendre:
Une composante sur la « sensibilisation à l'accessibilité » sera ajoutée au nouveau site Intranet, modifié et enrichi, du ministère. Le site est en cours d'élaboration et devrait être lancé en novembre 2005. En outre, compte tenu du succès remporté par les ateliers de formation à l'accessibilité proposés au personnel du ministère en 2003-2004, l'équipe de planification de l'accessibilité coordonnera l'organisation de présentations de même nature.

Calendrier:
Composante du site Intranet sur la sensibilisation à l'accessibilité: novembre 2005.
Présentations destinées au personnel: printemps 2006.

Engagement
Le MAI veillera à ce que tous les membres du personnel de toutes ses directions puissent contribuer à la planification de l'accessibilité.

Mesure à prendre:
En plus d'étoffer l'équipe de planification de l'accessibilité en lui ajoutant le coordinateur des projets internes du ministère et un deuxième représentant de la Direction des communications, le ministère continuera d'inclure des questions relatives à l'accessibilité et aux mesures d'adaptation aux besoins des personnes handicapées dans son enquête annuelle auprès du personnel.

Calendrier:
Élargissement de l'équipe de planification de l'accessibilité du MAI: octobre 2005.
Enquête annuelle du MAI auprès de son personnel: fin 2005 ou début 2006.

Engagement
Le ministère continuera de fournir des conseils aux membres de son personnel quant à la façon de répondre aux demandes de publications dans des formats ou sur des supports accessibles.

Mesure à prendre:
Le personnel chargé des communications examinera les procédures suivies pour répondre aux demandes de publications dans des formats ou sur des supports accessibles et les mettra à jour s'il y a lieu. Les procédures seront décrites dans le guide des procédures de communications du ministère et affichées sur son site Intranet; des versions imprimées des procédures seront fournies au personnel de première ligne et administratif du MAI.

Calendrier:

Novembre 2005.

Lois et règlements

Rubrique non applicable au MAI. (Une seule loi relève du ministère, la Loi sur le ministère des Affaires intergouvernementales. Celle-ci décrit le mandat du ministère, ainsi que le rôle et les responsabilités du ministre.)

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du Ministère sont toujours les bienvenus.

Veuillez communiquer avec:
Richard Frank, Chef, Communications 416 325-9079

Renseignements généraux: 416 325-4800

Numéro ATS: 416 325-6707

Courriel: richard.frank@mia.gov.on.ca

Site Web du Ministère: www.mia.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario du ministère des Services sociaux et communautaires, à: http://www.mcss.gov.on.ca/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à:

Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1NB
Téléphone: 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS: 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario
ISSN 1708-5004

This document is available in English.

Ontario

Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada.

Commentaires et renseignements généraux: Commentaires

Renseignements sur les droits d'auteur: © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005.

Dernière mise à jour: 30 septembre 2005.